L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 75 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 30 SEPTEMBRE 1891.

PETITES ANNONCES.

CHANGEMENT de local. Le 1er octobre transférons nos magasins du No 29 rue Camp au No 37 Tchoupitoulas. I. E. Jung, importateur de vins et liqueurs et propriétaire du Bitter Peychaud. 27sep—7f

F. LUDEMEYER & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacies, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1an

DEMANDES.

ON demande—26 cordonniers chez L. Desjardins, No 172 rue Paydras.
30 sept—7 7

ON demande—Une gardienne d'enfant bien recommandée. S'adresser 44 rue Bourbon.
27 sept—3 f

Demande de cuisinière.

Une bonne cuisinière trouvera immédiatement à s'employer en s'adressant au No 84, rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine.
22 sept.

A VENDRE.

A VENDRE—Du rois de riz aux plus bas prix pour exportation. LANAUX RICE MILL, bureau No 10 rue Conti.
26 sept—3 mois

MEULE RUSH Gasoline de stevens 10c. le gallon livré. J. P. Reynolds 186 rue Camp Téléphone 28. Ordres par la poste franco de port. Anciennement rue de Chartres.
1 sept 1 f

A VENDRE—La librairie française 50 rue de Chartres, ainsi que tout, contenant 3 pupitres, articles religieux, fournitures, de bureaux. Condition—Comptant.
16 août—dim yes 7

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Quong Wah vs Tim Donovan.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, No 19,677. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la porte de l'Hôtel de Ville, rue Lafayette, à 10 heures, à mon entrepôt, No 107 rue Lafayette, entre Carondelet et Baronne, le SAMEDI, 3 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un wagon à ressorts à quatre roues.
Un cheval.
Un jeu de harnais.
Saisi dans l'affaire susdite intitulée et numérotée.
Conditions: Comptant sur les lieux.
E. J. BARRETTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
22 sept—22 29—3 oct

Léon Jaubert vs Rose ou Rosie Sonbesky.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—No 16,261—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de feu Jaubert, jugé par l'honorable Robt. H. Marr, Jr., juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, agissant comme juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le procédera à la vente à l'enchère publique, à la succession de feu Jaubert, ci-dessus mentionné, le SAMEDI, 3 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un piano droit, tabac à fumer, cigares, pipes, cravates, jarres en verre, vitrines, comptoirs, tables, tapis et un lot de meubles de cuisine, etc., etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en bonne forme.
Conditions—Comptant sur les lieux.
E. AD. PORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
22 sept—22 Tuesd 2

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Giovanni Macetri.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29,840—Division D.—Attendu que Rosa Beccarelli a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Giovanni Macetri, de cédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Peter Torre, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 sept—27—2 Sch

Succession de Mme Josephine Bremant veuve d'Alcide Manoir.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,760—Division A.—Attendu que Adolphe Lecler a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Josephine Bremant, veuve d'Alcide Manoir, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 sept—26 oct 1 4

Succession de Mme A. B. Lancaster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,818—Division B.—Attendu que W. E. Lancaster a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme A. B. Lancaster, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 sept—23 30—4 oct

Succession de Marie Lobe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,617—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Marie Lobe, sœur, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 sept—25 30—4 oct

Succession de Marie Florence, femme de Lisier Pouech.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 33,799—Division I. Attendu que Anna Estess, femme de Mathieu Xauter, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lisier Pouech, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 sept—22 27—2 oct

Succession de Pétronille Marius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 33,720—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Julie H. Vinet, administratrice publique et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 sept—22 27—1er oct

Succession de Peter (ou Pierre) Lumin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 33,541—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Peter Torre, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
24 sept—24 29—oct 3

Succession de James E. May.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,774—Division B.—Attendu que Mathilde Veuve de James E. May a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James E. May, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 sept—19 24 29

AVIS AUX CREANCIERS.

James Clark & Cie., et leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,763—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. Watts Kearney, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 sept—30—oct 4 9

Succession de Pétronille Lamy.

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 33,701—Division C.—E. H. Peters vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que les créanciers de E. H. Peters soit convoqués et tenus pouvoir Frederick Adolph, notaire en cette ville, dans le but de voter pour un répit de un, deux et trois ans, la dite réunion ayant lieu le 13 octobre 1891 que ledit Eugène Lamy, soit nommé pour représenter les créanciers absents et dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la Cour, que toutes les procédures faites à la personne et les biens de ledit E. H. Peters soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 29 août 1891.
FRED D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent du comté.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30 août—30 sept 28—14 oct

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 29 SEPTEMBRE—CLASSE No 330
Tirage de 4 heures P. M.

29	18	25	29	69	5	31	6	12	75	58	60	5

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font au public et journalièrement dans les salles de la Compagnie.

Le ténégraphe nous apprend notre signature.
Ce 29 septembre 1891.—4 heures P. M.
J. A. ROUSSEAU,
W. P. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

☞ Les plus de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans nos bureaux.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.
L. S. L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et a franchisée à cet réunion sommes faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire sans.
Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont sous le contrôle et la surveillance du public.
Remarquez depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés mieux qu'il ont.
Nous déclarons, par les présentes, que nous, présidents à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous ses directions et sous notre sûreté et bonne foi, et que nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.
Nous soussignés Banquiers et Banquiers paiés ont tous les Lots gagnés dans les tirages de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
F. LANAUX, Pres. Nouv. Nat. Bank
A. BALDWIN, Pres. Union Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank
Grand Tirage Mensuel.
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 13 OCT. 1891.
GROS LOT: $30,000
100,000 Numéros dans l'Urne
LISTE DES LOTS
1 Lot de ...$200,000, soit $200,000
1 Lot de ... 100,000... 100,000
1 Lot de ... 50,000... 50,000
1 Lot de ... 25,000... 25,000
2 Lots de... 10,000... 20,000
5 Lots de... 5,000... 25,000
25 Lots de... 1,000... 25,000
100 Lots de... 500... 50,000
200 Lots de... 300... 60,000
500 Lots de... 200... 100,000
PRIX D'APPROXIMATION
100 Lots de.. $500, soit..... $50,000
100 Lots de.. $300, ... 30,000
100 Lots de... $200, ... 20,000
PRIX TERMINAUX.
999 Lots de $100, soit..... $99,900
999 Lots de $100, ... 99,900
3,534 Lots se montant à.....$1,054,800
PRIX DU BILLET.
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1
Prix pour les clubs, 35 fractions de billets de $1 pour $30.
TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.
IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les $5 et $10 et 50c. sur les $1 et $2 de ceux envoyés à nos correspondants.
Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.
Les Coupons ayant passé des lots défendant le service de la mails à POSTE. Les Loteries, nous avons services des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour sauver les lises de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu NOS Droits comme Institution d'Etat. Aucune Institution ne peut moins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui faisons de parvenir les lettres REMARQUES adressées.
Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à toutes les agents de localité après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sous frais sachant.
ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.
L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la date décidée de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de fleurir jusqu'au 1er janvier 1919.
QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.
Il y a tant de systèmes inférieurs et condamnées à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les solicitants doivent faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance qui les annonce.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Kuhn vs Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 33,610—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 31 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième Antonine et Dryades, désigné par le numéro vingt-quatre sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, date le 8 mai 1872, une copie du dit plan est annexée à l'acte de cession passé par W. J. Castell, notaire, date le 4 novembre 1873.

Le dit lot de terre mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de cent vingt huit pieds neuf pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Le dit lot faisant partie du lot numéro douze sur un plan dressé par B. Simonson, voyer, daté le 18 mars 1855, et déposé au bureau de W. V. Levin, ex notaire en cette ville, le 25 avril 1855.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
28 sept—28—3 12 19 26 31 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. John Coleman et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,930—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et appartenances et désigné par le numéro douze (12) situé dans l'ancien bourg Colord, maintenant la rue Première de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annunciation, Calliope (autrefois Fourteenth-St. Louise), Tchoupitoulas et Gaiennie; le dit lot mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Annunciation sur quatre vingt-dix pieds de profondeur sur le côté contigu au lot numéro Quatre, ensemble quatre pouces et trois lignes de profondeur sur le côté adjacent au lot numéro Six; et vingt sept pieds de largeur dans le fond sur ainsi de suite jusqu'à la ligne commune aux dits lots et autres qui y sont bornés; toute mesure américaine, le tout d'après un plan dressé par Joseph Pilié, alors voyer de la Seconde Municipalité de cette ville, daté le 10 avril 1841, et déposé au bureau de H. B. Chase, ex notaire.

Ensemble avec soixante dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, ayant pour numéros de localité après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sous frais sachant.

Saisi sur lot de compteur ouvrez.

TOUTES MARCHANDISES NOUVELLES.

Adolph Meinl vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 33,018.—En vertu d'un ordre de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 31 octobre 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Ainsi qu'il est plus amplement décrit dans l'inventaire fait par Frederick Adolph, notaire en cette ville, dans le but de voter pour un répit de un, deux et trois ans, la dite réunion ayant lieu le 13 octobre 1891 que M. Eugène Lamy, soit nommé pour représenter les créanciers absents et dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la Cour, que toutes les procédures faites à la personne et les biens de ledit E. H. Peters soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 29 août 1891.
FRED D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent du comté.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30 août—30 sept 28—14 oct

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

Succession de Dame Pauline Jacquet épouse de Joseph Estrade.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 31 octobre 1891, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Washington, Quatrième Antonine et Dryades, désigné par le numéro vingt-quatre sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, date le 8 mai 1872, une copie du dit plan est annexée à l'acte de cession passé par W. J. Castell, notaire, date le 4 novembre 1873.

Le dit lot de terre mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de cent vingt huit pieds neuf pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Le dit lot faisant partie du lot numéro douze sur un plan dressé par B. Simonson, voyer, daté le 18 mars 1855, et déposé au bureau de W. V. Levin, ex notaire en cette ville, le 25 avril 1855.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
28 sept—28—3 12 19 26 31 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison de valeur, usés, ayant la couleur et une pension.

Succession de Mme Francis Cutter.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 33,154.—En vertu d'un writ de séquestration judiciaire, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement de plusieurs parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 30 septembre 1891, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 212 rue St-Charles:

Un lot de meubles de maison, installations, etc., d'après inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 sept—27 28 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du local portant le numéro municipal 8 rue Carondelet.

La Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans vs. James McLoughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,272—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la porte de l'Hôtel de Ville, rue St-Louis, entre les rues Jeanet, Gravier et Bienville, le SAMEDI, 17 octobre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les améliorations composant un élégant cottage en briques avec 3 chambres, une cuisine en briques avec 4 chambres, cure, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Une moitié en plus comptant et le reste à un et à deux ans au gré de l'acquéreur, divisé en billets payables par hypothèque et privilège et lien du vendeur portant intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement final. L'acquéreur assurera la propriété pour le montant de la portion à crédit et le remettre de la police à notre ordre. Le dit acquéreur payera les droits de mutation et de transfert, et les frais de notaire. Le dit acquéreur payera les droits de mutation des dits billets, et toutes les autres charges dans l'acte de vente. Il aquittera et remboursera au vendeur les droits de transfert, et remboursera au vendeur le dit prix, ainsi que les droits de mutation et de transfert, et les frais de notaire, et les droits de mutation des dits billets, et toutes les autres charges dans l'acte de vente. Il aquittera